



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2022-10-76

**OBJET : Acquisition de l'immeuble situé au 109 Laurentide à
Schefferville**

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE le promettant-vendeur, monsieur Yann Martinet, s'engage à vendre d'ici le 15 octobre 2022 à la Ville de Schefferville, en contrepartie de la somme de 180 000 \$, l'immeuble ci-haut mentionné rénové selon les conditions décrites dans la promesse d'achat et son devis annexé;

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur François Désy;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (1990, chapitre 43), adopte la présente ordonnance et que cette ordonnance ordonne et statue ce qui suit :

Autoriser madame Diane Cyr, greffière-trésorière à signer devant notaire le contrat d'acquisition du 109 Laurentide à Schefferville;

Autoriser madame Diane Cyr, greffière-trésorière à signer la levée de l'hypothèque prise par la Ville de Schefferville sur le 109 Laurentide à Schefferville.

Adoptée à Québec le 26 octobre 2022

Jean Dionne, Administrateur